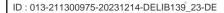
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023



Annexe à la délibération n°

RETROCESSION D'UNE CONCESSION D'UNE CASE DE COLUMBARIUM A LA COMMUNE

Détail du remboursement

Concession n° 2233 acquise le 9 avril 2021 pour une durée de 10 ans (3650 jours)

Prix de la concession 395,00€

> Remboursement des 2/3 \Rightarrow 263.33 €

Temps utilisé:

Du 9 avril 2021 au 23 avril 2023 soit 988 jours

Temps restant à courir (10 ans) = 3650 jours – 988 jours = 2662 jours

263.33 X 2662 = 190,05 €

3650

Somme que doit rembourser la Commune : 190,05 €

Fait à Saint Martin de Crau, le 2023

LE MAIRE,